



Le 24 mars 2023

## Modification de droit commun du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) de l'Agglomération de La Rochelle

### Observations de l'association CAPRES-AUNIS OAP Danton à LA ROCHELLE

**Commentaires :** Notre association a été destinataire d'une observation **OAP Danton - OAP-LR-09** rédigée par un collectif rochelais du quartier de Villeneuve les Salines à La Rochelle. Nous reproduisons, en fac-similé page suivante, cette observation déposée sous n° 180 sur le registre d'enquête publique.

**CAPRES AUNIS soutient les remarques et critiques portées par JP ARCHAMBEAU de la Commission de Vie Quotidienne du Quartier de Villeneuve-les-Salines et complète par l'avis suivant :**

*Un tel projet d'envergure au sein du quartier devrait être impérativement concerté avec la population locale dans le cadre d'une réunion publique où seraient exposés tous les arguments en faveur d'un tel changement d'affectation des terrains concernés et des aménagements connexes. Les citoyens pourraient ainsi faire part de leurs remarques en temps utile et les décideurs tenir compte, dans la mesure du possible, de leur point de vue...*

*Les citoyens doivent impérativement participer au débat si la collectivité recherche réellement leur acceptation et ne pas les mettre devant le fait accompli de décisions prises sans réelle publicité.*

*En l'occurrence les conditions du dialogue ne semblent manifestement pas réunies pour l'acceptation du projet, notamment par manque d'information et de concertation.*

**CAPRES-AUNIS demande donc que ce projet soit abandonné.**



Association **CAPRES-AUNIS**  
Comité Associatif de Promotion de la Ruralité, de l'Environnement et de la Solidarité  
Adresse : 2, rue du Bois Doré - 17139 Dompierre sur Mer  
Courriel : [capres.aunis@gmail.com](mailto:capres.aunis@gmail.com) Facebook : Capres-Aunis / @capresaunis  
Web : <https://capresaunis.wordpress.com/>

# **Fac-similé**

## **OAP Danton - OAP-LR-09**

Cette OAP de 1,3 ha est nouvelle. Elle vise à convertir une zone d'activité économique en zone d'habitat (80-90 logements).

Ce projet amène plusieurs remarques et critiques.

1 – Notre enquête effectuée auprès de 9 enseignes a montré qu'aucun de ces commerces n'avait été contacté par les services de la CDA pour échanger sur ce projet de transformation.

Certains commerces sont propriétaires et d'autres locataires.

Un seul était vaguement au courant car il avait été approché par des promoteurs immobiliers.

Il apparaît utile qu'une concertation sur un tel projet d'envergure au sein du quartier soit organisée avec la population locale dans le cadre d'une réunion publique où seraient exposés tous les arguments en faveur d'un tel changement d'affectation des surfaces concernées ; les citoyens doivent impérativement participer au débat si la collectivité recherche leur acceptation et ne pas les mettre devant le fait accompli de décisions prises sans réelle publicité.

2 – L'activité du secteur est notable avec le 22 mars 2023, 55 véhicules stationnés sur cette zone (jusqu'à 60 certains jours). Il y a une véritable activité malgré la fermeture du restaurant.

3 – La construction de logements ferait partir les commerces qui sont pourtant utiles dans la zone de Villeneuve. Des surfaces en pied d'immeubles n'assureront pas le même service que les bâtiments actuels de taille variables avec étage pour certains. Nota : entasser les gens dans un périmètre ne sert à rien s'il faut aller chercher du travail plus loin. Cela pose un problème de tranquillité lorsque l'on vit en promiscuité avec des commerces (livraisons très tôt, stationnement ....).

4 – La circulation va devenir dangereuse au niveau de la piste cyclable avec les sorties sur l'avenue Danton par la rue Abbé Grégoire et la rue Gaspard Monge. Rappelons que la piste avait été implantée côté zone artisanale pour plus de quiétude, après avoir enlevé des arbres puis en replantant d'autres. Faudra t'il alors changer la piste de côté ?

La densification va accentuer la circulation dans l'avenue JP. Sartre alors qu'on se félicitait qu'elle était moins passante depuis la mise en service de la pénétrante par Aytré.

5 – Le projet OAP Danton ne prend pas en compte les services nécessaires à une population nouvelle (80 à 90 logements) comme par exemple les équipements sportifs alors que la municipalité a reconnu qu'il y avait un gros déficit d'équipements sportifs sur le quartier.

6 – Une telle opération dégradera forcément le bilan carbone sauf à nous prouver le contraire.

De l'avis des personnes avec qui on en a discuté et l'analyse faite lors de la Commission de Vie Quotidienne du Quartier de Villeneuve-les-Salines le 23 mars 2023, cette OAP doit être annulée.

Le rapporteur JP.Archambeau



Association **CAPRES-AUNIS**

*Comité Associatif de Promotion de la Ruralité, de l'Environnement et de la Solidarité*

Adresse : 2, rue du Bois Doré - 17139 Dompierre sur Mer

Courriel : [capres.aunis@gmail.com](mailto:capres.aunis@gmail.com) Facebook : Capres-Aunis / @capresaunis

Web : <https://capresaunis.wordpress.com/>